

Les prix dans les marchés publics (1)

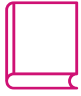
QUOI ?

Le prix : c'est la valeur monétaire attribuée à une prestation (fournitures, services ou travaux)

Code de la commande publique

L.2112-6 et svt

R.2112-5 et svt



2 FORMES

UNITAIRE

Le prix tient compte des quantités réellement livrées ou exécutées.

Ces prix sont généralement indiqués dans le BPU (bordereau des prix unitaires).

FORFAITAIRE

Le prix correspond à tout ou partie du marché, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées.

Ce prix est généralement décomposé dans une DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire).

Le marché peut comporter les 2 formes de prix



Soyez vigilant si le marché comporte les 2 formes de prix : Il faut que ces prix soient clairement distingués.

2 NATURES

PROVISOIRE

DEFINITIF

ferme

Le prix reste identique durant toute la durée du marché.

révisable

Le prix est régulièrement révisé pendant la durée du marché. Le marché prévoit les conditions de cette révision.

ferme actualisable

Le prix fixé dans l'offre est actualisé 1 fois, au début de l'exécution des prestations. Puis, ce prix ainsi actualisé, reste identique durant toute la durée du marché.

ferme non actualisable

Le prix fixé dans l'offre est le prix qui s'applique durant toute l'exécution du marché.

Les contrats publics en clair

@SophieLapisardi

12.2024